



Février 2009

Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne « Des nouvelles compétences pour des emplois nouveaux – anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché de l'emploi »

Adoptée par le Bureau de l'IE/du CSEE à sa réunion des 24 et 25 février

**President
Président**
Ronnie Smith

**Vice-Presidents
Vice-Présidents**
Paul Bennett
Odile Cordelier
Kounka Damianova
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

**General Secretary
Secrétaire Général**
Martin Rømer

**Treasurer
Trésorier**
Walter Dresscher

Le CSEE souhaite formuler les observations suivantes au sujet de la Communication de la Commission européenne : « Des nouvelles compétences pour des emplois nouveaux – anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché de l'emploi ». Le CSEE soutient le but de la Commission, qui est d'approfondir la connaissance des développements futurs du marché européen de l'emploi, mais il souligne l'importance de reconnaître que l'éducation et la formation ont un objectif plus large que de répondre à des besoins spécifiques du marché de l'emploi. En outre, le CSEE souligne que, si la prospective peut constituer une source d'information pour les parties prenantes de l'éducation et de l'emploi, elle ne peut être considérée comme la base essentielle de décisions politiques durables.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants dans l'ensemble des pays de l'UE et de l'AELE, et plus de 5,5 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation. En sa qualité de partenaire européen du secteur de l'éducation au niveau de l'UE, le CSEE est membre du Groupe de coordination Education et formation (GCEF).

Utiliser à bon escient la prospective

Le CSEE juge important de souligner un point qui ressort du document de travail des services de la Commission accompagnant la Communication : il n'est pas possible de faire des prévisions exactes et précises et les prévisions ne peuvent que rarement, voire jamais, être considérées comme une information à utiliser pour planifier la portée et la structure des services d'éducation d'une manière quelque peu précise. Par contre, les prévisions peuvent être utilisées pour informer tous les acteurs concernés de l'évolution vraisemblable du marché de l'emploi.¹ Il y aurait lieu dès lors de considérer les prévisions comme une source d'information pertinente parmi d'autres.

Faire face au déficit croissant d'enseignants qualifiés

Depuis plusieurs années, le CSEE a mis en garde les institutions de l'UE et les Etats membres contre le risque d'une grave pénurie d'enseignants qualifiés en Europe dans les années à venir. Plusieurs pays éprouvent des difficultés à recruter et maintenir en service les enseignants et, comme le corps enseignant est dans l'ensemble relativement âgé², il faut s'attendre à ce que la demande d'enseignants qualifiés croisse encore dans les années à venir³. La Commission a estimé que plus d'un million de nouveaux enseignants devront être recrutés entre 2005 et 2015, pour remplacer les très nombreux enseignants qui partiront à la retraite⁴. Afin de développer une main-d'œuvre européenne présentant les

¹ Document de travail des services de la Commission SEC (2008) 3058/2, p 6-7

² OCDE, Regards sur l'éducation, Indicateur D7

³ Communication de la Commission (2007) « Améliorer la qualité de la formation des enseignants » p.10

⁴ Document de travail des services de la Commission (2006): « Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans l'éducation et la formation », p. 6

savoir-faire nécessaires pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, les Etats membres doivent redoubler d'efforts pour rendre la profession enseignante plus attrayante et en relever le statut, tout en améliorant la qualité de la formation des enseignants.

Eduquer pour la vie, et non pour répondre aux besoins du marché de l'emploi qui sont à la fois spécifiques et incertains

Le CSEE reconnaît que formuler des prévisions quant aux besoins qu'il y aura lieu de satisfaire sur le marché de l'emploi européen peut contribuer à mieux mettre en valeur les défis qu'il y aura lieu de relever. Il convient toutefois de souligner que l'objectif premier des systèmes européens d'éducation et de formation n'est pas de répondre à des besoins spécifiques du marché de l'emploi mais *d'éduquer pour la vie*. Pour atteindre cet objectif général, il faut que les systèmes d'éducation et de formation soient accessibles à tous, et oeuvrent au développement des connaissances, des savoir-faire et des aptitudes des personnes sur un large éventail de matières et de compétences sociales, civiques et culturelles, développent l'aptitude à apprendre et la créativité, l'innovation et la capacité à travailler en équipe. Le CSEE a la conviction qu'une main-d'œuvre flexible et adaptable reçoit une formation meilleure dans un système d'éducation respectant cette large approche que dans des systèmes pilotés par la demande, axés sur des besoins précis et sans cesse en évolution du marché de l'emploi.

Nécessité de maintenir l'accent sur les critères de référence définis par le programme Education et formation 2010

Le CSEE se réjouit de ce que la Commission ait reconnu l'importance que revêtent l'éducation de la petite enfance et l'éducation de base de bonne qualité offertes à tous, de même que la prévention du décrochage scolaire précoce et l'amélioration des acquis de l'éducation par tous les citoyens européens. En ce qui concerne ces objectifs, le CSEE souligne combien il est important d'accroître l'accès aux services d'orientation ainsi qu'à tous les autres types d'activités d'appui scolaire.

Le CSEE souligne que la réalisation des critères de référence définis par le programme Education et formation 2010 est une condition préalable essentielle au succès du processus de relèvement des compétences de la main-d'œuvre européenne. Malheureusement, le progrès vers la réalisation des critères de référence s'est avéré fort décevant, et le CSEE doit souligner que les critères de référence sont sans valeur s'ils ne bénéficient pas de l'appui et de l'investissement sincères de tous les Etats membres.

Le CSEE partage pleinement l'avis de la Commission selon lequel les avantages économiques et sociaux résultant d'une main-d'œuvre bien qualifiée et adaptable l'emportent sur les investissements qu'il conviendrait de faire dans l'éducation et la formation.

Caractère déterminant de la participation des partenaires sociaux à tous les niveaux

Le CSEE constate avec satisfaction que la Commission se fonde sur le dialogue avec les partenaires sociaux européens pour les travaux futurs en rapport avec le relèvement du niveau de savoir-faire de la main-d'œuvre européenne, et se réjouit d'y apporter sa contribution. Le CSEE en appelle également à la participation des partenaires sociaux au niveau national, afin que puissent être atteints les objectifs du programme Education et formation 2010. En conclusion, le CSEE apporte son appui aux prospectives concernant les besoins du marché de l'emploi de l'avenir en Europe, tout en soulignant l'importance

que revêt l'adoption d'une large approche de l'éducation et de la formation, et il insiste sur le fait que la poursuite d'objectifs communs ne doit pas déboucher sur l'harmonisation des systèmes d'éducation européens ni sur leur adaptation trop stricte aux besoins du marché de l'emploi, car une telle attitude pourrait compromettre la diversité et la flexibilité des systèmes, ces deux caractéristiques étant aux yeux du CSEE des atouts essentiels dans la recherche du relèvement du niveau des compétences en Europe.